

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 4 MARS 2019

à 18 H 30

Salle de réunion de la
Communauté d'Agglomération d'Épinal

(4, rue Louis Meyer - 88190 GOLBEY)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Lundi 4 mars 2019 à 18 h 30
Salle de réunion de la Communauté d'Agglomération d'Épinal
4, rue Louis Meyer - 88190 GOLBEY

Affichage - article L 2121-25 du CGCT

L'an deux mille dix-neuf, le quatre mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis en salle de réunion de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, 4 rue Louis Meyer à Golbey, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du vingt-six février deux mil dix-neuf, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel HEINRICH, Président, a ouvert la séance, en présence des Membres du Bureau :

Mesdames et Messieurs R. Alémani, P. Eymard, Y. Villemin, D. Momon, JL. Martinet, H. Vouaux, M. Fournier, F. Dulot, JC. Moretton, P. Soltys, P. Raffel, G. Colin, F. Drevet, P. Nardin, P. Hauller, O. Baraban, N. Braun, C. Petit, P. Deau, JC. Cravoisy, P. Larrière, J. Marot, E. Garion, R. Habrant, B. Gille, MC. Serieys

EXCUSÉES : Mesdames V. Marcot, E. Del Génini

ABSENT : Néant

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DREVET a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1 - Mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données

Le Bureau Communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commande concourant à la désignation d'un délégué référent sur la protection des données personnelles afin de se conformer à la réglementation sur la protection des données (RGPD).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ÉLUS À L'UNANIMITÉ
Titulaire : Mme Marie-Christine SERIEYS
Suppléant : M. Philippe SOLTYS

2 - Services mutualisés

2/1 - Commune de Chavelot

Le Bureau Communautaire a approuvé l'avenant n° 2 avec la Commune de Chavelot, à la convention fixant les modalités de mise à disposition des services de la Commune de Chavelot au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2/2 - Ville d'Epinal

Le Bureau Communautaire a approuvé les conventions relatives aux mutualisations des services communs et des prestations de services avec la Ville d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2/3 - Assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics et recherche de subventions

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention relative au service mutualisé d'assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics et recherche de subventions avec les Communes membres de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - Cessions de terrains

3/1 - Zone d'Activité des Hauts Cailloux à Golbey

Le Bureau Communautaire a approuvé les cessions de terrains issus de la parcelle cadastrée BC 271 sise Zone d'Activité des Hauts Cailloux à Golbey pour un montant de 40 € HT du m² au profit de :

3/1-1 - Monsieur LEONARD pour une superficie d'environ 2.500 m² soit 100.000 € HT ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3/1-2 - Monsieur FOUCHET (NIL Promotion/Alsebat) pour une superficie d'environ 2.500 m² soit 100.000 € HT ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3/1-3 - Monsieur RENAUD (Renaud Clim Service) pour une superficie d'environ 2.400 m² soit 96.000 € HT ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3/1-4 - Monsieur CHEVRIER (Stores Fermetures) pour une superficie d'environ 2.800 m² soit 112.000 € HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3/2 - Zone d'Activité Les Bouleaux à Les Voivres

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de terrains situés sur la Commune de Les Voivres, à provenir des parcelles cadastrées D842, D843 et D845, d'une superficie totale d'environ 4.005 m² au profit de la Société IN BÔ pour un montant de 150.000 € HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - Cession de bâtiments

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de trois bâtiments situés sur la Zone de Chavelot, à provenir de la parcelle cadastrée AL 156, d'une superficie d'environ 4.610 m² au profit de la Société FIBEX pour un montant de 900.000 € HT.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

5 - Versement de contributions 2019

Le Bureau Communautaire a précisé les modalités de versement de la contribution 2019 au Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, à l'Etablissement Supérieur d'Art de Lorraine et à l'Association de Gestion des Services Universitaires.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

6 - Conservatoire Gautier-d'Epinal**6/1 - Saison artistique**

Le Bureau Communautaire a fixé la rémunération des artistes enseignants du Conservatoire Gautier-d'Epinal dans le cadre des concerts de la saison artistique.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

6/2 - Orchestre de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

Le Bureau Communautaire a approuvé la modification des vacances des musiciens de l'orchestre au Conservatoire à Rayonnement Départemental Gautier-d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

7 - Autorisations spéciales d'absence

Le Bureau Communautaire a fixé les autorisations spéciales d'absence au bénéfice des agents.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

8 - Journée de solidarité

Le Bureau Communautaire a fixé la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées à partir de l'année 2019.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

9 - Participation financière au titre des médailles

Le Bureau Communautaire a fixé le montant de la participation de la Communauté d'Agglomération d'Epinal aux bénéficiaires de la médaille communale et intercommunale.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

10 - Instauration de l'indemnité kilométrique vélo pour le personnel

Le Bureau Communautaire a approuvé l'instauration de l'indemnité kilométrique vélo à compter du 1^{er} mai 2019 au bénéfice des agents de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

11 - Modifications du tableau des effectifs

Le Bureau Communautaire a approuvé les modifications apportées au tableau des effectifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Golbey, le 5 mars 2019,
Le Président,

Michel HEINRICH